

le 3 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DPE 74 G:** Lancement d'un marché de service d'entretien et nettoyage pour l'insertion socioprofessionnelle des habitants du secteur Clichy-Trinité (9e).

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui soumet à son approbation le lancement d'un marché de services pour l'insertion socioprofessionnelle des habitants du secteur Clichy-Trinité (9e) ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à lancer un marché de services à passer selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics, pour l'insertion socioprofessionnelle des habitants du secteur Clichy-Trinité (9e).

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et les pièces qui y sont mentionnées du marché correspondant. Le marché sera unique, composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles, conclu pour une durée allant de la date de notification à la fin de la dernière tranche affermie, prévue au 31 juillet 2015. Il ne sera pas renouvelable.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les chapitre 017, nature 611, rubrique 564, du budget de fonctionnement du département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.